

Avis aux médias

Le Bureau de régie interne approuve les propositions formulées dans le cadre de l'Examen stratégique et fonctionnel pour la Chambre des communes (ESF)

OTTAWA (**Le 28 mars 2012**) – Le 12 mars 2012, le Bureau de régie interne a approuvé une stratégie d'économie et de réduction qui se traduira par une diminution des dépenses de la Chambre des communes de l'ordre de 30,3 millions de dollars, soit 6,9 p. cent du budget global. La mise en œuvre complète des réductions sera réalisée de manière progressive d'ici 2014-2015.

Aperçu des réductions

Les réductions sont réparties comme suit :

- Députés et agents supérieurs de la Chambre une réduction de 13,5 millions de dollars;
- Comités, associations parlementaires et échanges parlementaires une réduction de 3,8 millions de dollars:
- Administration de la Chambre une réduction de 13 millions de dollars.

Les économies pour l'Administration de la Chambre seront réalisées principalement au moyen de réductions budgétaires, d'efficacités opérationnelles, d'une transformation de la prestation de services, de l'attrition, de départs à la retraite et de l'élimination de postes vacants.

À titre d'organe directeur de la Chambre des communes, le Bureau de régie interne prend des décisions et définit des orientations en matière de politiques financières et administratives à la Chambre. Bien que la Chambre des communes ne relève pas du régime du gouvernement fédéral, le Bureau de régie interne a demandé que la Chambre procède à un examen de ses opérations dans le but d'établir des gains d'efficacité possibles.

Le Bureau de régie interne a toujours accordé une grande importance aux règles rigoureuses et à la transparence en ce qui a trait à la surveillance financière à la Chambre des communes.

-30-

Renseignements pour les médias :

Heather Bradley Directrice des communications Bureau du Président 613-995-7882 heather.bradley@parl.gc.ca